



— LA PALME

La Palme 2026 de l'environnement est attribuée à Françoise Thonet et Philippe Morandini.

Mesdames et Messieurs,

Nous vivons une époque de paradoxes troublants. D'un côté, les crises environnementales s'intensifient et l'urgence d'agir n'a jamais été aussi manifeste. De l'autre, les acquis environnementaux – les normes, les protections, les engagements – sont de plus en plus fragilisés, contestés, parfois délibérément mis à mal. Dans ce contexte, le droit environnemental n'est pas un luxe administratif : c'est un rempart. Et ce rempart n'existe que s'il est défendu, incarné, et rendu efficace par des femmes et des hommes qui y croient profondément.

C'est précisément ce que font les deux lauréats que nous honorons aujourd'hui.

En 2022, une première européenne a vu le jour à Mons : la première chambre judiciaire spécialisée en environnement d'Europe. Derrière cette avancée historique, deux noms : Françoise Thonet, magistrate à la Cour d'appel de Mons, et Philippe Morandini, président de cette même Cour. Leur engagement commun, leur vision et leur travail tenace ont rendu possible ce qui semblait encore il y a peu relever du vœu pieux.

Car la justice environnementale se heurte à des obstacles bien réels. La législation en la matière est multiveaux, en constante évolution, traversée par des enjeux scientifiques d'une technicité croissante. Les compétences sont dispersées, les acteurs judiciaires souvent insuffisamment formés. Face à cette complexité, le résultat était trop souvent le même : des dossiers traités de manière fragmentée, des décisions incohérentes, une jurisprudence balbutiante.

La chambre de l'environnement de Mons a changé la donne. En réunissant des magistrats formés spécifiquement aux matières environnementales et en centralisant ce type de contentieux, elle permet un traitement plus

cohérent, plus rapide et plus approfondi des dossiers. Compétente en matières civiles et pénales, elle couvre des domaines aussi variés que l'urbanisme, la conservation de la nature, l'énergie, le logement ou encore le bien-être animal.

Les résultats sont là : une meilleure qualité des décisions, une jurisprudence environnementale qui se construit et s'étoffe, une motivation renforcée pour l'ensemble des acteurs de la chaîne répressive, et – peut-être le plus précieux – un effet pédagogique durable, qui encourage chacun à prendre au sérieux les normes environnementales et de santé publique.

Mais ce prix ne célèbre pas seulement ce qui a été accompli. Il soutient ce qui est en train de se faire. Françoise Thonet pilote aujourd'hui un travail essentiel : celui de généraliser ces juridictions spécialisées à l'échelle du pays, via l'adoption d'une proposition de loi. Une loi qui vise aussi à former l'ensemble des acteurs concernés – magistrats, administrations, services de police, associations, entreprises et citoyens – à l'importance vitale de la protection de l'environnement et de la santé publique. Le Conseil supérieur de la Justice lui-même a d'ailleurs reconnu l'importance d'instaurer et de pérenniser de telles chambres.

À une époque où l'on cherche parfois à affaiblir le droit pour affaiblir les protections, Françoise Thonet et Philippe Morandini nous rappellent que le droit peut aussi

être un outil d'avenir — solide, spécialisé, ambitieux. C'est pour cela que nous leur décernons, avec conviction et reconnaissance, la Palme de l'environnement.

— LE CHARDON

Cette année, le Chardon de l'environnement est décerné à Embuild Wallonie, la Fédération de la construction, représentée par son Directeur général, Monsieur Hugues Kempeneers — pour son obstination à défendre la construction neuve et son manque d'anticipation face aux changements nécessaires dans le secteur.

Le plaidoyer d'Embuild pousse au statu quo de la nouvelle construction, alors que l'avenir du secteur se trouve dans la rénovation, l'adaptation du bâti aux effets du dérèglement climatique et sa maintenance. Seule une anticipation de cette transition permettra aux entreprises et à leurs travailleurs d'assurer leur prospérité — eux qui sont si importants pour l'économie wallonne. La seule option viable à long terme, c'est d'innover et de pivoter.

Les enjeux environnementaux auxquels nous faisons face ne sont plus à démontrer : effondrement accéléré de la biodiversité, perte de sols, épuisement des matières premières, dérèglements climatiques dont les effets se manifestent localement à travers des modifications des régimes de précipitations, des hausses des températures saisonnières et une augmentation des vagues de chaleur. La liste est longue.

La manière dont nous bâtissons, les matériaux et l'énergie que nous mobilisons participent aux émissions de gaz à effet de serre et d'autres substances nocives. En Belgique, le secteur du bâtiment représente 40% de la consommation d'énergie, 38% des émissions de carbone et 50% de la consommation de ressources. L'acier et le béton — matériaux rois de la construction neuve — représentent à eux seuls près de 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Et, selon une étude de l'Ademe, construire une maison individuelle consomme environ 40 fois plus de matériaux que la rénover ; pour un logement collectif, ce rapport grimpe à 80 fois.

Tous les scénarios de décarbonation soulignent par ailleurs la nécessité de mesures de sobriété : dans l'utilisation des matériaux et des sols, dans la compacité des logements, dans la mutualisation des espaces. La sobriété passera par la réparation, la réhabilitation, la transformation, et, le cas échéant, la déconstruction. La réhabilitation d'un bâtiment permet 35% d'économies sur les émissions des matériaux sur 50 ans par rapport au neuf, consomme 17 fois moins de ressources que la démolition-reconstruction et génère 20 fois moins de déchets. La construction neuve ne peut plus être notre outil principal pour produire du logement.

Côté social, l'inabondabilité du logement est une réalité criante en Wallonie : loyers en hausse, factures énergétiques imprévisibles, logements insalubres, isolement, problèmes de santé. Le logement public est saturé, avec plus de 50 000 ménages sur liste d'attente. Face à cela, Embuild réclame en priorité une baisse de la fiscalité sur la construction neuve et la démolition-reconstruction.

Pourtant, la promotion immobilière ne produit que très peu de logements dans le segment bas, là où la demande est la plus pressante. Un appartement neuf moyen s'y vend à 280 000 €, contre un prix médian de 190 000 € pour l'ensemble du marché wallon. Et la méthode du compte à rebours — sur laquelle se base la fixation des prix — garantit au promoteur le meilleur prix obtenu, pas la somme de ses coûts. La réduction de TVA réclamée ne sera donc pas nécessairement captée par les acheteurs. Dans un contexte de budget public limité, cette mesure affecterait des recettes perdues à un segment de la population qui n'est pas dans l'impossibilité de se loger, dans l'espoir que les bénéfices percoleront vers les ménages qui en ont vraiment besoin. Et une telle revendication étouffe le soutien à des innovations sociales pourtant prometteuses : Community Land Trust, habitat intergénérationnel et autres alternatives émergentes.

Puisque soutenir la construction neuve n'est ni une mesure sociale, ni souhaitable pour l'environnement, où se trouve la solution ? Dans le bâti existant et le foncier déjà artificialisé. Une étude de la CPDT identifie un potentiel de plus de 315 000 nouveaux logements en Wallonie, grâce à la division, l'extension horizontale et verticale de bâtiments existants et à la construction sur terrain déjà artificialisé — en grande majorité à moins de mille mètres de services de base ou d'un arrêt structurant. En

y ajoutant les nombreux logements vacants à réhabiliter, ces modes de création de logements sont largement suffisants pour répondre à l'évolution démographique wallonne.

Mettre en œuvre cette densification est une vraie opportunité de long terme pour le secteur – mais cela implique de repenser le modèle dominant. Cela nécessite d'innover, et surtout de réorienter les entreprises et les travailleurs de la construction neuve vers la rénovation de l'existant. Le scénario proposé par Embuild de mener de front « construction neuve ET rénovation » avec

la même ambition n'est pas réaliste face aux défis immenses de la rénovation qui nécessitent de concentrer toutes les ressources et énergie disponibles. En restant campée sur ses positions, Embuild manque à son rôle de fédération : accompagner ses membres vers un modèle robuste et durable.

C'est pourquoi, en décernant ce Chardon à Hugues Kempeneers, Directeur général d'Embuild Wallonie, nous l'invitons à faire preuve d'audace – et à engager son secteur vers une transition choisie, plutôt que subie.

– LE PRIX DES ASSOCIATIONS

LE PRIX DES ASSOCIATIONS EST ATTRIBUÉ À 3 ASSOCIATIONS.

1. REScoop Wallonie, pour sa participation au développement des énergies renouvelables et la promotion d'un autre modèle économique

C'est en temps de crise que se révèlent les plus grosses failles du système. La crise énergétique actuelle ne fait pas exception : sur profits pour les majors internationales, enrichissement maximal des plus puissants et, surtout, prix qui s'envolent, principalement au détriment des personnes défavorisées. Le système capitaliste montre à quel point il protège les possédants tout en écrasant les plus faibles.

Pourtant, il existe des alternatives. Comme on aime le dire, « un autre monde est possible ». Et REScoop, c'est justement un des modèles de cet autre monde, une alternative crédible au système qui régit le marché actuel de l'énergie. Il s'agit des coopératives citoyennes d'énergie renouvelable, dont REScoop est l'organe faitier. Fort de ses 23.000 coopérateurs, ce secteur a investi plus de 30 millions d'euros de capital pour la transition énergétique.

REScoop mérite amplement le prix des associations, principalement pour deux raisons :

- Le modèle coopératif, tout d'abord, qui met le citoyen au cœur des décisions stratégiques, l'humain avant le profit. Pas de surprofits à l'horizon, non, plutôt la recherche d'un prix le plus juste possible, un prix qui ne fluctue pas énormément face aux soubresauts de la politique internationale.

- Le soutien à la transition énergétique, ensuite. Déployer des installations d'énergie renouvelable est primordial pour assurer un futur décent aux générations futures, n'en déplaise à nos gouvernements. Et donner les clés de la transition énergétique aux citoyens via le système coopératif permet également de fédérer un territoire autour d'un projet, ce qui est rarement le cas dans le développement éolien qui souffre particulièrement fort du syndrome NIMBY.

La transition énergétique et le développement d'un modèle économique alternatif, ce sont deux combats importants du monde environnemental, et REScoop en est un des fiers acteurs de première ligne.

2. Chemins de Wallonie, pour son action en faveur de la préservation des chemins et sentiers

L'importance de la préservation des chemins et sentiers a beaucoup été mise en avant ces dernières années, notamment grâce à leur « redécouverte » par de nombreux·ses citoyen·ne·s lors de la pandémie de Covid-19. Cette « nouvelle » médiatisation fut particulièrement importante cette année, notamment avec l'enquête « Sauvons nos sentiers » du magazine d'investigation Médor. Pourtant, la question de la sauvegarde des chemins et sentiers est loin d'être nouvelle, et est prise à bras le corps depuis plus de 30 ans par Chemins de Wallonie !

Chemins de Wallonie a été fondée en 1995 sous le nom de « Itinéraires Wallonie ». Son objet social portait alors

sur le balisage d'itinéraires. Cependant, l'association s'est rapidement retrouvée confrontée à un problème de taille : la disparition progressive des chemins et sentiers. L'association s'est donc naturellement réorientée, depuis 2002, vers la défense de ceux-ci (tout en gardant néanmoins une activité d'information et de balisage).

Afin de mieux comprendre la situation sur le terrain, l'association s'est lancée dans un exercice d'inventaire de la petite voirie, donnant lieu à la création d'une cartographie participative faisant maintenant référence en matière de chemins et sentiers. Cet inventaire cartographique actuellement 83876 petites voiries, couvrant près de 90% du territoire de la Wallonie. Il permet notamment d'identifier les voiries obstruées, les voiries supprimées, et de suivre les modifications successives de la voirie sur base de photographies prises par les bénévoles.

L'expertise de Chemins de Wallonie lui a notamment permis de suivre activement la réforme du décret sur la voirie vicinale (devenue voirie communale). Dans ce cadre, elle a poussé pour l'intégration de la prescription trentenaire dans le décret, donnant ainsi une reconnaissance juridique à la voirie innomée.

En outre, Chemins de Wallonie est active (directement ou en support) sur de nombreux dossiers locaux. Elle est fréquemment en dialogue avec des propriétaires terriens afin de s'assurer de la conservation du patrimoine viaire et, lorsque cela s'avère malheureusement nécessaire, porte en justice les cas d'accaparement de petites voiries.

Pour mener à bien ses actions, Chemins de Wallonie s'appuie sur un réseau de bénévoles passionnés. Pour conserver une indépendance maximum, l'association a volontairement décidé de se passer de tout subside. Cela implique qu'elle doit couvrir l'ensemble des frais de justice grâce à la participation financière de ses membres et de ses soutiens.

L'ensemble de ses actions font de Chemins de Wallonie un acteur reconnu au sein de l'écosystème de la mobilité active. Son approche centrée autour de la préservation de la petite voirie permet de fédérer l'ensemble des usagers des chemins et sentiers, qu'ils soient marcheurs, cyclistes ou cavaliers. Cette volonté de rassembler autour d'un projet commun (la sauvegarde des chemins et sentiers) rejoint pleinement la philosophie de la Fédération, et les actions entreprises par l'association ces trente dernières années méritent d'être connues et reconnues à leur juste valeur.

3. LE CRABE asbl pour ses 50 ans au service du développement de métiers liés au travail de la terre dans le respect de la Nature et de l'Humain.

Prendre soin de la Terre et des Hommes et accompagner le changement au niveau personnel et sociétal vers la Transition écologique et sociale, telle est la mission de cette asbl fondée en 1976.

Depuis ses débuts, l'association mène cette mission selon deux axes, l'axe social et l'axe environnemental, qui se renforcent l'un l'autre, ce que nous saluons.

Au niveau social, LE CRABE asbl propose un accompagnement pour la remise en action vers la réinsertion sociale et professionnelle et constitue un lieu de liens qui permet de sortir de l'isolement et d'accueillir des personnes qui ont perdu le 'sens' dans leur travail et souhaitent se reconvertir dans les métiers de la terre. Cela leur donne ainsi un nouveau souffle et augmente le nombre de personnes qui travaillent la terre de manière responsable, en prenant soin du long terme et des générations futures. Notamment, de nombreuses femmes se reconvertissent via LE CRABE asbl dans les métiers de la terre, que ce soit en maraîchage ou en floriculture.

Au niveau environnemental, l'association forme des personnes à l'éco-jardinage et au maraîchage bio. L'accompagnement est transversal et donne les outils pour donner toutes leurs chances aux projets pérennes économiquement et humainement. De la graine à l'assiette, en passant par la culture des légumes, leur récolte, leur transformation et leur vente, LE CRABE asbl aborde tous les maillons de la chaîne d'une alimentation locale, écologique et de qualité. Ses formations permettent le développement de compétences écologiques quant au travail de la terre, qui préservent la ressource 'sol' dont on parle peu et qui est pourtant essentielle.

Nous soulignons l'expertise du CRABE asbl et son soutien clair aux circuits courts, à l'emploi local, non délocalisable et accessible à tout public. Nous saluons également sa promotion active de l'agriculture paysanne. Dans un contexte où la qualité nutritionnelle de ce qu'on mange pose parfois question, où existent des craintes pour notre santé par rapport aux produits chimiques (pesticides et autres) qui se retrouvent dans nos assiettes et celles de nos enfants, où l'Europe ouvre la porte à des produits agricoles de l'autre bout du monde qui sont produits en respectant bien moins de normes que chez nous, LE CRABE asbl offre un autre récit et une vraie place à l'agriculture paysanne

bio sur petite surface, qu'il est essentiel de développer davantage dans nos territoires. C'est un acte de résistance au système agricole industriel dominant, que nous voulons encourager en remettant ce prix des associations.

Au-delà de ses activités propres, LE CRABE asbl a contribué à faire naître d'autres initiatives et associations en faveur d'une agriculture paysanne de qualité et de produits locaux sains, comme Agricover. Cette coopérative, maintenant indépendante, œuvre à un juste prix pour tou·tes fixé par les producteur·ices et à contrer l'enrichissement individuel dans la distribution en proposant des produits écologiques, de qualité et

récoltés en direct. Également, LE CRABE asbl participe au développement de nouvelles filières agricoles, comme la floriculture éco-responsable (pour la production de fleurs ornementales et comestibles). Cela démontre le pouvoir amplificateur de l'association, qui crée véritablement toute une chaîne de valeur autour des produits agricoles locaux et respectueux de la Nature et de l'Humain.

Le 12 septembre 2026, le CRABE fêtera ses 50 ans, nous leur souhaitons une excellente fête et encore de nombreuses années d'impact positif dans nos vies et nos assiettes !